

RGPD : quelques questions concrètes et leurs réponses

- **Peut-on afficher une liste d'élèves avec leur date de naissance ?**
 - Oui, si elle n'est visible que de l'intérieur de l'école.
 - Non, si un passant lambda peut y avoir accès.
- **Peut-on inscrire ses élèves sur une application permettant de suivre leurs résultats ?**
 - Non, s'il s'agit d'une application privée (même si elle est gratuite) ne garantissant pas noir sur blanc que les données sont hébergées en France ou en Europe. (cette information est souvent difficilement vérifiable)
 - Oui, s'il s'agit d'application fournie par une académie comme Calcul@tice, par exemple.
- **Peut-on utiliser Facebook pour communiquer aux parents les actions menées dans sa classe ?**
 - En aucun cas ! Facebook est une entreprise privée américaine ne respectant pas le RGPD européen. Toute communication de données personnelles par ce média est donc une transgression du RGPD.
- **Quand peut-on utiliser sa messagerie personnelle (gmail, yahoo ...) ?**
 - Dans le cadre professionnel, jamais. (j'exagère un peu !) Mais, dans le doute abstiens-toi ! Pourquoi mêler personnel et professionnel quand le deuxième cadre vous assure le respect du RGPD ? Surtout dans le cas de données sensibles comme les demandes d'aide ou les dossiers Gevasco.